

Intervention du Luxembourg à l'occasion de la 57^{ème} session du Sous-Comité « Science & Technologie » du CUPEEA (3-14 février 2020)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames, Messieurs,

S'agissant de la première fois que je prends la parole, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre nomination comme Présidente du Sous-Comité. Je vous assure du plein soutien de la délégation luxembourgeoise.

Je saisis également cette occasion pour remercier Madame Di Pippo et tout le Bureau des Nations Unies pour les Affaires spatiales pour l'excellente préparation et organisation de notre réunion.

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'aligne pleinement sur la déclaration de l'Union européenne, présentée lundi dernier à l'ouverture de la session, et souhaite ajouter les points suivants à titre national.

Rapport national

J'ai le plaisir d'attirer votre attention sur le rapport national du Luxembourg sur ses activités spatiales, que nous avons soumis en vue de cette 57^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technologique. J'invite toutes les délégations à le parcourir. Permettez-moi d'en souligner ici quelques éléments-clés.

Depuis les années 80, le Luxembourg participe activement à l'utilisation de l'espace. Traditionnellement, depuis la création en 1985 de l'opérateur de satellites SES, la majeure partie des activités spatiales du Luxembourg se situe dans le domaine des **communications par satellite**. Un grand nombre de satellites de communications en orbite basse, moyenne et géostationnaire sont aujourd'hui opérés par des entreprises luxembourgeoises.

Le développement du secteur spatial est désormais une priorité pour le gouvernement luxembourgeois. Depuis une dizaine d'années, notre pays renforce et diversifie ses efforts dans le domaine des activités spatiales, notamment en matière de recherche et développement, sur le plan académique et sur le plan humanitaire. Entre 2012 et 2018, le nombre d'emplois dans le secteur a augmenté de 31% et le nombre d'entreprises a doublé, atteignant aujourd'hui environ 50 entreprises et laboratoires de recherche actifs dans un large éventail de la chaîne de valeur du spatial.

Entre autres développements récents, citons l'annonce, en 2019, du développement d'un centre d'innovation sur les ressources spatiales, en partenariat avec l'Agence spatiale européenne, tout comme la mise en place d'un centre de données – le « *LSA Data Center* » – pour fournir aux entreprises et aux acteurs de la recherche luxembourgeoise un accès fiable, rapide et intuitif aux données provenant de l'observation de la Terre du programme européen « *Copernicus* ».

L'environnement dynamique luxembourgeois a favorisé le développement des activités spatiales du secteur privé, dans le domaine du « **NewSpace** » notamment, avec des « **start ups** » qui se lancent dans les activités spatiales. Fort de ce constat et fidèle à son engagement de soutenir le développement économique de l'industrie spatiale commerciale, le gouvernement luxembourgeois, en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé, a tout récemment investi dans un fonds d'investissement destiné à financer des start-ups dans le domaine des produits et services innovants relevant de la haute technologie spatiale.

Je concentrerai la suite de mon intervention sur la dimension internationale de l'action luxembourgeoise dans le domaine spatial, et sur trois points en particulier : **1)** l'attachement du Luxembourg au multilatéralisme, **2)** notre engagement à garantir la viabilité à long terme des activités spatiales et **3)** le potentiel des activités spatiales en matière de développement.

1) Membre de l'Union européenne (**UE**), le Luxembourg est également membre de l'Agence spatiale européenne (**ESA**) depuis 2005 et membre du **CUPEEA** depuis 2014. La participation active du Luxembourg dans ces différents fora témoigne du profond attachement de notre pays au multilatéralisme et à la coopération internationale.

C'est également dans ce contexte que se plaçait la visite de travail du Vice-Premier ministre et ministre de la Défense, François Bausch, et du ministre délégué à la Défense, Henri Kox, à New York le 13 janvier dernier. A cette occasion, le Luxembourg a signé une lettre d'assistance en vue de mettre à disposition, en tant que contribution du Luxembourg, des **capacités satellitaires à la mission « MINUSMA » au Mali**. Cette contribution illustre que les Nations unies constituent une priorité de la politique étrangère et de sécurité du Luxembourg, et souligne la volonté du gouvernement luxembourgeois de redynamiser ses relations avec l'ONU.

L'attachement du Grand-Duché au multilatéralisme et sa conviction que l'espace extra-atmosphérique ne devrait être exploré et exploité que pour le bien de l'humanité et au profit de tous les Etats ont motivé la contribution du Luxembourg au projet « **Space Law for New Space Actors** » de l'UNOOSA. Ce projet proposera aux Etats qui le souhaitent des activités de renforcement des capacités dans le domaine du droit international de l'espace afin de les aider à rédiger des législations et / ou des politiques spatiales nationales conformes aux cadres normatifs internationaux existants. Ce projet novateur, prospectif et inclusif vise en particulier les pays en développement et des pays les moins développés. Il a pour but de soutenir l'émergence de puissances spatiales nouvelles, d'encourager des activités spatiales nationales responsables et de promouvoir la viabilité à long terme des activités spatiales extra-atmosphériques.

2) Compte tenu des opportunités techniques nouvelles et de l'émergence d'une multitude de nouveaux acteurs étatiques, publiques et privés dans l'espace, et au vu des défis nouveaux qui accompagnent l'occupation croissante de l'espace extra-atmosphérique, un comportement responsable de tous les acteurs doit être une préoccupation centrale de la communauté internationale, afin de garantir le développement et la sûreté (« *Safety* ») des activités spatiales. Le Luxembourg se félicite de l'adoption par le CUPEEA, lors de sa 62^{ème} session, du préambule et des 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Il importe désormais de faire en sorte que ces lignes directrices soient appliquées par le plus grand nombre d'acteurs spatiaux possible.

Le Luxembourg, convaincu que le Comité est l'instance principale pour la poursuite du dialogue institutionnalisé sur les questions relatives à l'application et à l'examen des lignes directrices, se réjouit de l'établissement d'un groupe de travail dédié qui permettra de guider les acteurs concernés. Nous sommes impatients de mener des échanges de vues interactifs sur les défis et leçons tirées par les divers acteurs spatiaux, dont notamment ceux du secteur privé. En effet, le Luxembourg considère qu'un retour d'expérience et une implication des entités du secteur privé sera bénéfique voire indispensable pour identifier les enjeux et garantir la plus grande viabilité possible à long terme de toutes les activités spatiales.

Madame la Présidente,

3) Comme le soulignait lundi encore Madame Di Pippo, sur les 169 cibles qui sous-tendent les objectifs de développement durable (*ODD*), 40% dépendent de l'accès aux sciences et technologies spatiales. L'espace est devenu un moteur essentiel de la création d'emplois, de la croissance économique et de l'innovation au bénéfice de l'humanité toute entière. Le Luxembourg est convaincu que les applications et technologies spatiales peuvent nous aider à relever les grands défis mondiaux tels que le changement climatique, la gestion des catastrophes, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la gestion efficace des ressources et le développement des transports. Les activités de la Coopération luxembourgeoise au développement s'inscrivent dans cette logique. Innovante et tournée vers l'avenir, la Coopération au développement s'appuie sur des partenariats multipartites pour atteindre ses objectifs.

Le partenariat entre emergency.lu et SES, le Fonds de partenariat pour les entreprises et de nouveaux projets tels que SatMed en sont des illustrations.

Le Luxembourg se réjouit de poursuivre notre travail collectif sur l'Agenda spatial 2030 au sein du Comité ainsi que sur le plan de mise en œuvre y afférent, en vue de mobiliser l'espace pour la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses objectifs et cibles de développement durable. Nous encourageons tous les membres du Comité à redoubler d'efforts afin de conclure les travaux dans les délais afin d'adopter l'Agenda spatial 2030 cet été à la 63^e session du CUPEEA.

Je vous remercie.